



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le 26 AVR. 2016

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 20 avril dernier, vous appelez l'attention de Monsieur Denis ROBIN secrétaire général du ministère de l'intérieur, sur la publication d'offres d'emplois intitulées «inspecteur du permis de conduire» figurant sur le site internet de Pôle Emploi à la demande de la société SGS management services.

Je considère comme vous que l'intitulé de ces annonces est susceptible de créer une confusion entre les missions des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, fonctionnaires d'État chargés d'évaluer les capacités du candidat et le personnel des organismes agréés responsables de l'organisation matérielle et de la surveillance de l'épreuve théorique générale.

C'est pourquoi, j'ai demandé à la société SGS de faire rectifier, dans les meilleurs délais, les annonces publiées afin de lever toute ambiguïté. La DSCR reste attentive à ce que la communication des organismes susceptibles de demander l'agrément respecte le cadre de cet agrément.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma haute considération.

Emmanuel BARB

*Madame Pascale MASET,
Secrétaire générale du SNICA-FO*